



Fiche de paie en a t de plus de 6 mois obligatoire ou pas ?

Par **gilles6362**, le **05/10/2010** à **15:00**

Bonjour , voila je suis en accident de travail depuis le 25.1.10 et le suis toujours

1) mon employeur ne m'a pas payé cette journée ou j'ai eu mon A T doit il me la payer??

2) depuis le mois daoût je ne reçois plus de complement de salaire (je l'ai contacté il m'a dit que c'est la convention au bout de 6 mois plus rien)et plus de fiche de paie , est ce normal ?

ne doit t'on pas avoir quand même une fiche de paie même avec 000€ dessus ??car je fais toujours parti de la societe !

conventions collectives:industries charcutières

d'avance merci de vos réponses

gilles6362